

Relations avec les citoyens

AÎNÉS

CONDITION FÉMININE

FRANCISATION

IMMIGRATION

PROTECTION DES CONSOMMATEURS

SERVICES AUX CITOYENS

Les projets de loi

En novembre 2024, la Commission des relations avec les citoyens a étudié le **projet de loi n° 74**, [Loi visant principalement à améliorer l'encadrement relatif aux étudiants étrangers](#), après avoir tenu des consultations particulières et des auditions publiques à ce sujet. Ce projet de loi, présenté par le ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, modifie le processus décisionnel relatif à la gestion des demandes déposées à titre d'étudiant étranger. Il prévoit des dispositions afin de permettre au gouvernement de réglementer l'admission d'étudiants étrangers dans les collèges privés, les cégeps et les universités québécoises selon différentes variables comme la région, le niveau d'études, l'établissement ou le programme. La pièce législative permet au ministre de l'Éducation et à la ministre de l'Enseignement supérieur « d'établir, pour les établissements d'enseignement privé, un nombre maximal d'élèves pouvant être admis [...] de même qu'un seuil minimal d'élèves résidents du Québec qu'ils doivent admettre²⁸ ».

Le député des Îles-de-la-Madeleine, Joël Arseneau, a présenté en décembre 2024 le **projet de loi n° 893**, [Loi sur le maintien de l'autonomie des personnes âgées](#). Ce projet de loi public de député prévoit la reconnaissance de plusieurs droits aux personnes âgées ainsi que la mise en place d'une stratégie nationale et d'un plan d'action quinquennal pour soutenir leur autonomie et leur maintien à domicile.

Projet de loi n° 74

PRÉSENTATION

10 octobre 2024

DERNIÈRE ÉTAPE FRANCHIE

Sanction (6 décembre 2024)

Échos médiatiques

Jérôme Labbé,
« [Québec légifère pour limiter la venue d'étudiants étrangers](#) », *Radio-Canada*,
10 octobre 2024.

Tommy Chouinard,
« [Cégeps et universités rejettent le projet de loi du ministre Roberge](#) »,
La Presse, 5 novembre 2024.

Projet de loi n° 893

PRÉSENTATION

3 décembre 2024

DERNIÈRE ÉTAPE FRANCHIE

Présentation

²⁸ *Loi visant principalement à améliorer l'encadrement relatif aux étudiants étrangers*, LQ 2024, c. 43, notes explicatives.

Motions présentées à l'Assemblée nationale

Durant cette période de travaux, la question de l'immigration a fait l'objet de plusieurs motions à l'Assemblée nationale. Les parlementaires ont notamment adopté à l'unanimité, le 10 septembre, une motion sans préavis pour [demander au gouvernement fédéral de réduire le nombre d'immigrants temporaires](#). Selon le texte de la motion, un nombre trop élevé d'immigrants temporaires est admis par le gouvernement fédéral alors que cette situation exerce une pression sur les services publics, l'habitation et la vitalité du français au Québec. L'adoption de la motion survient dans un contexte de débat autour des seuils d'immigration et de la diminution du nombre d'immigrants.

Dans le cadre des affaires inscrites par les députés de l'opposition, une motion a été proposée le 30 octobre pour [demander au gouvernement de s'engager à rétablir les services de francisation en milieu scolaire suspendus récemment et à prendre les moyens nécessaires afin d'éviter de nouvelles fermetures de classes](#). La motion, qui a été rejetée, faisait suite à la fermeture de dizaines de classes de francisation en raison de contraintes budgétaires.

Des pétitions présentées à l'Assemblée nationale

Lorsqu'une pétition est présentée à l'Assemblée nationale, le gouvernement doit y répondre par écrit dans les 30 jours suivant sa transmission par le secrétaire général de l'Assemblée au leader du gouvernement. Si l'Assemblée ne tient pas séance à l'expiration du délai, la réponse est déposée au plus tard à la troisième séance suivant la reprise des travaux.

Échos médiatiques

Jérôme Labbé,
«[Québec pose des gestes pour réduire l'immigration temporaire](#)», *Radio-Canada*,
20 août 2024.

Sarah R. Champagne,
«[Ottawa resserre davantage que Québec le recours aux travailleurs temporaires à bas salaire](#)», *Le Devoir*,
26 août 2024.

Échos médiatiques

Sébastien Desrosiers,
«["C'est dramatique": les fermetures de classes de francisation se succèdent](#)», *Radio-Canada*,
24 octobre 2024.



Pétition

Gratuité des produits menstruels

PRÉSENTATION 28 mai 2024

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT 10 septembre 2024

Accessibilité aux subventions de l'État pour les personnes autistes possédant un chien d'assistance

PRÉSENTATION 11 septembre 2024

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT 22 octobre 2024

Amélioration de l'accès aux services de garde pour les enfants à besoins particuliers

PRÉSENTATION 11 septembre 2024

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT 1^{er} octobre 2024

Demande visant à étendre la réglementation pour la protection et le soutien des travailleurs étrangers temporaires

PRÉSENTATION 25 septembre 2024

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT 29 octobre 2024

Création d'un ministère des Aînés avant les prochaines élections provinciales

PRÉSENTATION 1^{er} octobre 2024

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT 5 novembre 2024

Mise sur pied d'actions pour l'amélioration de la qualité éducative et du traitement des plaintes dans les services de garde éducatifs à l'enfance

PRÉSENTATION 28 novembre 2024

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT Pas déposée à ce jour

Accès aux services en francisation pour les nouveaux arrivants au Québec

PRÉSENTATION 5 décembre 2024

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT Pas déposée à ce jour

Rapports de personnes désignées par l'Assemblée

Dans son [rapport annuel pour l'exercice 2023-2024](#), déposé à l'Assemblée nationale en septembre 2024, le **Protecteur du citoyen** fait état de lacunes dans les services publics offerts à la population par certains ministères et organismes gouvernementaux. En effet, des problèmes d'accès aux services, une dépersonnalisation des interventions et des délais d'attente déraisonnables figurent dans le rapport.

Le Protecteur souligne notamment des délais de traitement importants chez le Directeur de l'état civil. Il y note que ces retards peuvent compromettre les démarches que les citoyens et les citoyennes ont à effectuer auprès d'autres ministères et organismes afin, par exemple, de recevoir une allocation. L'ombudsman rapporte aussi des retards significatifs à la direction générale de l'indemnisation des victimes d'actes criminels de la CNESST, en raison d'un nombre d'experts « nettement insuffisant dans certaines spécialités, notamment en psychiatrie²⁹ ».

Le rapport met par ailleurs en lumière les problèmes générés par la forte hausse des demandes auprès du Fonds d'indemnisation des clients des agents de voyages (FICAV) en raison de la pandémie. Le Protecteur du citoyen recommande à l'Office de la protection du consommateur (OPC) de prendre des mesures pour redresser la situation. Enfin, le Protecteur du citoyen a salué la décision du gouvernement du Québec d'autoriser l'inscription du marqueur X sur les permis de conduire et les cartes d'assurance maladie des personnes non binaires³⁰.

Échos médiatiques

Thomas Gerbet,
« [Jusqu'à cinq mois d'attente pour un certificat de décès au Québec: une enquête ouverte](#) », *Radio-Canada*,
8 août 2024.



Le FICAV constitue une protection financière pour les personnes qui n'ont pas reçu les services touristiques qu'elles ont achetés par l'entremise d'une agence de voyages détenant un permis de l'OPC.

²⁹ Protecteur du citoyen, [Rapport annuel d'activités 2023-2024](#), septembre 2024, p. 19.

³⁰ *Ibid.*, p. 13-29.

Le **Commissaire à la langue française** a publié en octobre 2024 une [Analyse de la situation du français au Québec](#), qui présente des informations concernant l'évolution de la situation linguistique des personnes issues de l'immigration. Il y est notamment question des dynamiques migratoires et des habitudes linguistiques des personnes immigrantes dans leur vie personnelle, professionnelle et scolaire³¹.

Le Commissaire a aussi présenté un [mémoire](#) dans le cadre des consultations particulières et auditions publiques tenues en novembre 2024 sur le projet de loi n° 74, *Loi visant principalement à améliorer l'encadrement relatif aux étudiants étrangers*. Il accueille favorablement le projet de loi, mais propose quatre recommandations afin que l'admission et l'intégration des étudiants étrangers contribuent à la pérennité du français. Les considérations émises dans le mémoire touchent cinq sujets :

- la prise en compte du français dans la décision relative à la réception et au traitement des demandes;
- la prise en compte de la diversité de provenance des demandes;
- les renseignements recueillis auprès des établissements;
- le lien entre l'admission des étudiants étrangers et la planification de l'immigration;
- l'obligation de publication des projets de règlement visant des changements aux programmes d'immigration³².

³¹ Cette analyse du Commissaire à la langue française comprend deux documents publiés le 31 octobre 2024 : [Analyse de la situation du français au Québec – Études complémentaires](#) et [Analyse de la situation du français au Québec – Recension des écrits et cadre théorique](#).

³² Commissaire à la langue française, [Consultations particulières et auditions publiques sur le projet de loi n° 74, Loi visant principalement à améliorer l'encadrement relatif aux étudiants étrangers. Mémoire du Commissaire à la langue française](#), 4 novembre 2024.

Avancement des projets de loi à la Commission des relations avec les citoyens

Avant d'être adoptés, puis sanctionnés, la plupart des projets de loi sont étudiés par l'une des neuf commissions parlementaires sectorielles. Autant l'étape des consultations (facultatives) que l'étude détaillée se déroulent généralement dans l'une de ces commissions. Le tableau suivant présente l'avancement des projets de loi étudiés par la Commission des relations avec les citoyens au cours de la période de travaux de l'automne 2024.

	 Présentation	 Consultations	 Adoption du principe	 Étude détaillée	 Rapport de commission	 Adoption	 Sanction
Projet de loi n° 74 <i>Loi visant principalement à améliorer l'encadrement relatif aux étudiants étrangers</i>							

Légende:  Étape franchie  En cours